

DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
CANTON
BOULOGNE NORD-OUEST
COMMUNE
WIMEREUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024_035
Feuillet n° 047

Liberté - Egalité - Fraternité

DECISION

SR/SF/LS

TARIFS DE LOCATION POUR LES CHALETS MUNICIPAUX

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-2

Vu, la Délibération N° 2023_07_12_36 du 07 décembre 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'Article 2122-22 du C.G.C.T.

Vu, la décision n°2023_048 du 26 décembre 2023 fixant les tarifs pour la location de chalets sur le territoire de la ville,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs,

Considérant le contrat de location de chalets,

DECIDE

ARTICLE 1 :

La présente décision municipale abroge la décision N°2023_048 du 26 décembre 2024.

ARTICLE 2 :

Le tarif pour la location d'un chalet municipal est le suivant :

- 135.00 € pour une semaine
- 260.00 € pour deux semaines
- 485.00 € pour quatre semaines

ARTICLE 3 :

La présente Décision prend effet à compter **du 1^{er} janvier 2025**.

ARTICLE 4 :

Le Maire de Wimereux certifie que la présente décision sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publiée dans le registre réglementaire de la Commune et transmise aux intéressés.

.../...

ARTICLE 5 :

Conformément aux articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative, la présente Décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la responsable du Service du Gestion Comptable de Boulogne sur Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Boulogne sur Mer, Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne sur Mer, le Service Ressources de la ville, le Secrétariat Général.

Wimereux, le 26 décembre 2024

Vu, le D.G.S.



Le Maire de Wimereux,
Jean-Luc DUBAËLE